

FREDERIC MAZEL CONSEILS
Société à responsabilité limitée au capital de 130.000 €
Siège social : 580 Route d'Aix
13510 EGUILLES
RCS Aix en Provence B 790 191 712

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MIXTE DU 23 DECEMBRE 2024**

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'une somme de 170 000 euros pour le porter de 130 000 euros à 300 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte "Autres réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 1 000 parts sociales, de 130 euros à 300 euros chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

Article 6. APPORTS

Le début de l'article est inchangé.

« Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 23 décembre 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 170 000 euros par incorporation de réserves ».

Article 7. CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de 300.000 (TROIS CENT MILLE) euros.

Il est divisé en 1.000 parts sociales de 300 euros chacune, numérotées de 1 à 1.000, totalement libérées ».

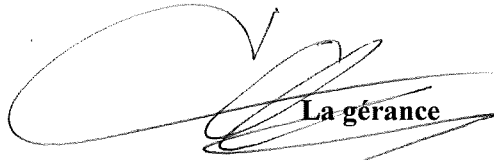
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.

f

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et de droit, et plus généralement toutes formalités nécessaires et consécutives des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix délibératives.



La gérance